

33e MOTOPUCE



1er SALON DE LA MOTO

CONFLANS

BULLETIN D'INSCRIPTION **le 21 SEPTEMBRE 2025**

Nom		Prénom	
Adresse			
CP		Ville	
E-mail (<i>Lisible svp</i>) :			
Tél :			
N° Carte d'identité ou N° Permis de Conduire		Délivré le	à
Professionnel : N° de registre du Commerce		Délivré à	
Type de véhicule dont le stationnement est souhaité :			
Type et marque des pièces à vendre			
.....			
.....			
.....			
Comment avez-vous été informés du SALON DE LA MOTO (ex « MOTOPUCE ») (Cochez la case) : <i>Merci pour vos réponses</i>			Comment s'y rendre !?!
<input type="checkbox"/> INTERNET (Précisez le site.....)			
<input type="checkbox"/> DISTRIBUTION DE TRACTS (Précisez où.....)			
<input type="checkbox"/> AFFICHE (Précisez où.....)			
<input type="checkbox"/> BOUCHE A OREILLES			
<input type="checkbox"/> LVM <input type="checkbox"/> Moto-journal <input type="checkbox"/> Moto Magazine <input type="checkbox"/> Autre.....			
<input type="checkbox"/> ANCIEN EXPOSANT.....			
<input type="checkbox"/> AUTRE.....			
<ul style="list-style-type: none">- Les exposants s'engagent à respecter l'arrêté municipal et le règlement de la manifestation- Être inscrit auprès des organisateurs et respecter le périmètre et l'emplacement prévu.- Indiquer le prix sur chaque article- Respecter le code de la route pour le stationnement- Ne pas faire de la revente d'objets et ne vendre que des pièces d'occasions vous appartenant. (Uniquement pour les particuliers)- S'engage à ne pas vendre d'alimentation, boissons, friandises (sauf accord des organisateurs), à ne pas céder cette autorisation qui lui est consentie à titre personnel et individuel.- Se conformer aux contrôles éventuels de la Gendarmerie ou Police.			
<ul style="list-style-type: none">- Je sollicite l'autorisation du Maire de Conflans Ste Honorine pour participer en qualité d'exposant au Salon de la Moto (ex <i>Motopuce</i>) organisée par le club du Confluent MOTOLOUP.- <u>Je déclare avoir pris connaissance du règlement des « ventes au déballage » défini à l'article L 310-2 du Code de commerce et décharge, par la présente, les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles et administratives quant à ma participation.</u>- Je réserve un emplacement demètres linéaires non abrités au prix de 5 Euros le mètre soit un montant total deEuros (minimum de 5m soit 25 Euros pour les pros) par chèque à l'ordre de Motoloup			
Joindre une enveloppe timbrée avec votre adresse pour recevoir la date et l'inscription au prochain SALON DE LA MOTO.			
Vous ne recevrez pas de confirmation de votre inscription. En cas de doute : contactez-nous ! Pas de remboursement en cas d'annulation. Inscription sur place possible dans la limite des places disponibles. Leurs véhicules respectent le métrage alloué aux exposants. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol. La vente de boissons et de nourriture est interdite - elle est réservée à l'organisation. Vous êtes priés de laisser votre emplacement propre.			
Pour les particuliers : J'atteste sur l'honneur de la non-participation à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.			Date et signature + "lu et approuvé"
Merci de retourner ce bulletin dûment rempli et accompagné du chèque ainsi que d'une enveloppe timbrée à : MOTOLOUP 12 Avenue du PONT M.J.C. Les Terrasses 78700 CONFLANS Ste HONORINE Site: www.motoloup.fr Email : motopuce78@gmail.com			



FAITES DU BRUIT pour Le SALON de la MOTO